Ville de SAINT-GERMAIN-DU-PUY
CHER

En exercice *: 17*
Présent(s) *: 10*
Absent(s) représenté(s) *: 2*
Absent(s) non représenté(s) *: 5*
Ne prennent pas part au vote *: 0*
Votants *: 12*
Date de convocation *: 06 avril 2023*
Date d'affichage de la convocation *: 12 avril 2023*

Extrait du Registre des délibérations du Conseil d'Administration

Séance du 12 avril 2023

Délibération n° DE-120423-006

ATTRIBUTION D'UN SECOURS

Le 12 avril 2023 à 18 heures et 30 minutes, le Conseil d'Administration s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Madame Josiane MONDON, Vice-présidente du CCAS,

Présent(s) : BROUSSE Franck. CASSIN Marie-France. DESROCHES Gilles. DUPLAIX Nathalie. GUINET Nadège. LEUILLER Patricia. MONDON Josiane. MORISSET Marie-Claude. RAMAIN Catherine. RUBENS Alain.

Absent(s) ayant donné un pouvoir : BAUDOUIN Marie-Christine à LEUILLER Patricia. BONNIN Jocelyne à CASSIN Marie-France.

Absent(s) non représenté(s) : DESCHAMPS François. MANIVERT Sonia. MEGHERBI Djamel. MESURE Marie-Françoise. STIMAC Fabien.

N'ont pas pris part au vote : /

Secrétaire de séance : LEUILLER Patricia

Accusé de réception en préfecture
018-261800478-20230412-DE-120423-006-DE
Date de télétransmission : 13/04/2023
Date de réception préfecture : 13/04/2023

Rapporteur : Josiane MONDON

Le Conseil d'Administration,

Vu la demande de la Conseillère en Économie Sociale Familiale du CCAS de Saint-Germain-du-Puy,
Le rapport de Josiane MONDON, Vice-présidente, entendu,
Après en avoir délibéré,

Décide d'approuver l'attribution d'un secours de 200€ pour le règlement partiel d'une dette locative, auprès de France Loire, 16-22 place de Juranville, CS 80024 CEDEX, 18000 Bourges.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Le secrétaire,
LEULLER Patricia

Pour la Présidente et par délégation,
La vice-présidente du CCAS
Josiane MONDON

Madame la Vice-présidente certifie sous sa responsabilité
le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la présente publication par voie d'affichage sous forme électronique sur le site internet de la Ville :
https://www.saintgermaindupuy.fr

Accusé de réception en préfecture
018-261800478-20230412-DE-120423-006-DE
Date de télétransmission : 13/04/2023
Date de réception préfecture : 13/04/2023